Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Prix du Numéro, Un Sou. — Un Mois . . . 50 Cent. — Trois Mois . . . 1f — — Six Mois . . . 2 — — Abonnements aux bureaux de Poste, Port en sus.

PUBLICITÉ : Annonces . . . la Ligne. 0f50 — Réclames . . . 0f75 — Faits-divers . . . 1f50 — Locale . . . 3f00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

UNE LETTRE DE M. COMBES aux Ministres

En même temps que M. Combes envoyait aux préfets la circulaire que nous reproduisons dans nos *Informations du Soir* (1re page) il adressait une lettre à ses collègues du Cabinet.

Voici les passages essentiels de la lettre de M. Combes :

« Il est indispensable que sans s'immiscer dans les affaires d'ordre technique, les préfets exercent au point de vue politique une action directe sur toutes les administrations.

C'est pourquoi il me paraît nécessaire que les avis qu'ils ont à émettre soient pris en sérieuse considération dans toutes les propositions intéressant le personnel et notamment dans les questions de nomination et d'avancement.

J'ajoute que ces hauts fonctionnaires devant être intéressés à connaître les décisions intervenues qu'il s'agisse d'ailleurs de récompenses ou de faveurs à accorder soit au personnel soit aux collectivités je vous serais obligé de vouloir bien veiller à ce que ces prescriptions soient observées par les services placés sous vos ordres.

L'AFFAIRE HUMBERT

La vente des tableaux

La 2e vacation a réuni une assistance moins nombreuse ; certains tableaux ont été, toutefois, très disputés.

Les honneurs de la journée ont été pour le *Roi David*, de Gustave Moreau, adjugé à 51.000 fr.

Citons parmi les prix les plus élevés : le *Saint-Sébastien*, de Moreau, 39.500 fr.; les Meissonnier de petite dimension, à des prix variant entre 11.000 et 7.500 fr.; une aquarelle du même peintre a atteint 32.000 fr.; la *Main-Chaude*, de Roybet, 36.100 fr. ; la *Porte de Barbizon*, de Millet, 26.000 fr.; *Cavalier arabe*, de Schreyer, 32.000 fr. ; *Rentrée à la ferme*, de Van Marcke, 36.000 fr.

Le total d'hier est de 567.030 et celui des deux jours 1.181.940 fr. dépassant d'euviron 100.000 fr. les estimations de l'expert.

La troisième vacation aura lieu mardi.

Arrestations sensationnelles probables

Le conseiller de Mme Humbert, celui qui dirigeait toute la machination serait connu de M. Leydet qui croit pouvoir envoyer à la Santé non seulement ce personnage mais aussi un de ses lieutenants.

D'autre part on annonce que probablement dans les premiers jours de la semaine se produira un incident qui donnera une nouvelle allure au procès.

Ce n'est pas de l'arrestation des Humbert qu'il s'agit.

Les clichés compromettants

Au château des Vives-Eaux, il y avait un coffre contenant plusieurs centaines de clichés reproduisant les traits de tous les visiteurs des Humbert.

Ces clichés n'ont pas été vendus ni même saisis par un juge d'instruction; ils ont été brisés par ordre supérieur.

L'Épuration

Donc, c'est décidé par le ministère: il n'y aura plus « ni avancement ni nomination de fonctionnaires sans consultation préalable de leurs préfets respectifs sur *l'attitude politique* de ces fonctionnaires futurs ou en fonctions ».

Ces mots: *attitude politique*, sont clairs. Ils signifient, dans le jargon jacobin : *attitude religieuse*. Tout se réduira, en somme, à s'enquérir si le candidat ou le fonctionnaire en question va à la messe ou pas.

S'il *remplit les devoirs de sa religion* et si sa religion est le catholicisme, son affaire est nette ; c'est la disgrâce ou la mise sur le pavé.

Mais s'il fréquente, au contraire, la synagogue ou le temple, c'est très bien. Si, pendant les offices de sa paroisse il va ostensiblement jouer à la manille à l'estaminet du coin, on lui pardonnera sa qualité de catholique (?). Et s'il appartient à la franc-maçonnerie et se montre assidu aux Loges, c'est parfait. Voilà un excellent serviteur de la démocratie, un pur.

Et, dès lors, il a toutes les aptitudes, il est propre à tous les emplois, et son avancement sera rapide et brillant comme la course d'un astre dans le firmament.

Le *Réveil du Nord* est enchanté de cette déchion quoiqu'il trouve qu'on devrait épurer d'abord les épurateurs eux-mêmes, les préfets et les sous-préfets dont les trois quarts, d'après lui, sont vendus à la réaction !

A part cette réserve plutôt joyeuse, il trouve que c'est bien et que la République ne doit pas compter un seul *salarié* qui ne soit républicain (lisez toujours : libre-penseur et franc-maçon).

Or, cela est très grave et nous montre, une fois de plus, les contradictions énormes dont s'accommode la logique socialiste ou soi-disant telle.

Car, si le gouvernement peut ainsi à bon droit écarter ou choisir selon leurs convictions, les « salariés » qu'il emploie, de quel droit m'empêcherez-vous de faire le même pour mes *salariés*, moi, simple particulier ?

Ah ! dira un patron quelconque, avant d'agréer un casseur de cailloux, un comptable, un receveur, un employé, un *salarié* enfin, ou avant de lui donner l'avancement mérité par son travail, vous voulez savoir s'il pense comme vous et vote pour vos amis ? Eh bien ! moi, je ferai de même avant d'agréer ou de récompenser aucun homme chez moi.

Chez moi ! entendez-vous, car j'ai cette supériorité sur l'Etat que c'est dans *ma* maison que cet homme travaille et que c'est avec *mon* argent que je le paie, tandis que l'Etat ne paie ses salariés qu'avec *l'argent de tous et ne les* emploie que dans des locaux qui appartiennent à la nation, c'est-à-dire à *tous*.

Que répondront à cela les socialistes ? Rien, car c'est de la logique pure.

Et c'est ainsi qu'en patronnant toutes les tyrannies de l'Etat, en encourageant toutes les inquisitions, et en applaudissant à toutes les ingérences tracassières du gouvernement dans le domaine de la conscience, les socialistes autorisent tous les actes arbitraires vis-à-vis des ouvriers dont ils se proclament les émancipateurs.

Malheur à la liberté d'autrui, malheur aux humbles et aux petits : voilà en définitive ce qu'on trouve au *fond du programme de nos* prétendus apôtres de la *Sociale*.

Ça, des socialistes ?

Allons donc ! Ce ne sont que des Jacobins.

CYR.

PETIT CALENDRIER

Dimanche 22. — **Saint Paulin.** — Ador. : Haverskerque, Salomé.

Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 05. — Lune : lever : 8 h. 47 s., coucher 5 h. 28 m.

Lundi 23. — **Vigile de Saint-Jean-Baptiste.** — Ador. : Samson.

Soleil : lever 3 h. 59, coucher 8 h. 05. — Lune : lever 9 h. 21 s., coucher 6 h. 21 m.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

22 Juin

— Paroisse du Sacré-Cœur. — Pèlerinage des tertiaires de la ville à la messe de 7 heures, avec allocution par le P. Pascal.

— Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — A 7 h. 1/2 du matin, pèlerinage de la Fraternité des Dames du Tiers-Ordre de Roubaix ; messe basse avec chant et prédication, par le Rév. Père Mathias. — A 10 heures du matin, pèlerinage des œuvres d'hommes de la paroisse Saint-Martin de Roubaix ; grand'messe chantée par la société chorale des œuvres. — A 3 heures, pèlerinage de la paroisse de la Madeleine-Lille. Petites vêpres de Saint-Antoine et salut chantés par la chorale de la réunion. Deuxième Pèlerinage de Saint-Vital. — A 5 h. 1/2, pèlerinage du Cercle catholique de Notre-Dame, de Tourcoing. Deuxième pèlerinage de la paroisse de Wasquehal. — A 6 h. 1/4, pèlerinage des réunions dominicales de Saint-Joseph, Roubaix. Les chants du salut par la chorale des jeunes filles.

Les prédications de la dernière semaine seront faites à tous les pèlerinages, par M. l'abbé Degrave, missionnaire diocésain qui, en outre les jours de semaine prêchera, à 5 h. 1/2 du matin, pour la retraite des jeunes filles et tous les soirs à 8 h., pour le renouvellement de la mission.

11 h. à 12 h. — Société Saint-François-Régis, rue Saint-Antoine, 74.

11 h. 1/2 à 1 h. — Secrétariat du Peuple : Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 209 : rue Descartes, 71 ; de 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

11 h. 1/4 à 12 h. 1/2. — Bibliothèque pour tous, Grande-Rue, 84.

— *Concert au Parade Barbieux.* — *Audition* donnée, à 5 h., par la *Grande Harmonie*. Nous avons publié le programme hier.

— Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne. — Réunion mensuelle de la Section des décorés et médaillés à 6 h., au siège syndical, rue de la Paix, 22.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Voici l'extrait du compte-rendu des opérations pendant l'exercice 1901.

Dans le cours de l'année 1901, le nombre des opérations faites avec les déposants se répartissent de la manière suivante :

Les versements

en espèces, transferts-recettes et encaissements d'arrérages de rentes, se sont élevés à 18.828 contre 19.412 en 1900, soit une différence de 586 en moins.

Les remboursements

en espèces, transferts-paiements et achats de rentes sont descendus à 9.171; ils s'étaient élevés à 14.274 en 1900, ce qui fait pour 1901 une diminution de 5.103. Cette différence considérable dans le nombre des remboursements provient de l'application, en décembre 1900, de la loi du 20 juillet 1895, réduisant tous les livrets au maximum de 1.500 fr.

Le solde

dû aux déposants le 1er janvier 1901 était de 15.759.561 fr. 97, les versements au nombre de 18.779 s'élèvent à 2.977.879 fr.; si l'on ajoute à cette somme : 1° 18.712 fr. 54 provenant de 26 transferts d'autre caisses; 2° les arrérages de rentes touchés pour le compte de déposants, qui sont de 171.25 ; 3° des intérêts à 3 0/0 alloués aux déposants se montant à 676.672 fr. 39, les recettes se trouvent portées à 5.473.435 fr. 18.

Par contre les remboursements se décomposent ainsi : 1° 9.023 en espèces ; 2° 26 transferts-paiements sur d'autres caisses ; 3° 115 achats de rentes dont 76 d'office et 5 par prescription trentenaire, en tout pour une somme de 2.639.699 fr. 84.

Ce qui porte le solde en faveur des déposants au 31 décembre 1901, à 16,543.306,31.

Le nombre des livrets qui était de 30.677 au 1er janvier 1901 est, au 31 décembre, de 31.403, soit 726 en plus. La progression du nombre des comptes continue donc sans interruption.

Les opérations des succursales

comprises dans l'ensemble de la Caisse Centrale se répartissent comme suit :

Versements. — Lannoy, 225.320 fr. ; Croix, 98.805 fr. ; Wattrelos, 210.222 fr.; Ascq, 78.756 fr.

Remboursements. — Lannoy, 190.820 f.04 ; Croix, 85.245 fr. 46 ; Wattrelos, 158.254 fr. 17 : Ascq, 53.946 fr. 94.

La fortune personnelle de la caisse, qui était au 1er janvier de 503.013 fr. 99 s'est accrue pendant l'exercice 1e des intérêts des fonds libres à la Caisse des Dépôts et Consignations ; 2° de la retenue obligatoire de 1/4 0/0 sur l'intérêt alloué par la Caisse des Dépôts et Consignations ; 3° des comptes périmés, déduction faite des frais généraux 27.097 fr. 98.

Ce qui porte l'avoir particulier au 31 décembre 1901, à 530.111 fr. 97.

Cercle artistique *(section de Roubaix)*. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La section du « Cercle artistique » a l'honneur d'informer le public qu'elle n'a rien de commun avec la « Société artistique de Roubaix-Tourcoing », pas plus qu'avec le « Cercle artistique de Roubaix ». Cette section, sous la présidence d'honneur de M. Victorien Sardou, de l'Académie française, et la présidence effective de M. Ed. Silvercruys, a son comité composé comme suit : Directeur, M. Lambin ; secrétaire, M. Mahieu ; trésorier, M. Lary ; rapporteur (division dramatique), M. Dranoël ; archiviste, M. Castelain ; rapporteur (division musicale), M. Georges ; archiviste, M. Dolphens. Par suite de sa priorité, le comité de la section de Roubaix devient comité départemental (art. 1 des statuts) ; des sections sont en formation à Lille, Tourcoing, Croix, Lannoy, Halluin, etc. Les personnes s'occupant, à un titre quelconque, soit de théâtre, littérature, musique, peinture, sculpture, photographie qui désirent en faire partie, sont priées de s'adresser à MM. Lambin, directeur départemental, 37, rue St-Quentin; Mah eu Louis, secrétaire, 28, rue Rollin, et Vandendorpe, 83, rue de Flandre, qui leur donneront, à ce sujet, tous les renseignements nécessaires. »

Les accidents de travail. — Un teinturier Henri Beildieu, 19 ans, demeurant rue des Longues-Haies, travaillant chez MM. Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— Un apprêteur, Arthur François, 49 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, travaillant chez MM. Lemaire et Richarédon, rue de Tourcoing, blessé à l'épaule gauche, 10 jours de repos.

— A la filature de M. Valentin-Roussel, rue de la Paix, une soigneuse de préparation, Camille Desbonnet, 33 ans, demeurant cité Delannoy, rue Delacroix, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un apprenti poêlier, Gabriel Collier, 15 ans, demeurant rue Foucault, travaillant chez M. Larivière, place d'Amiens, blessé à l'avant-bras droit.

— Un tourneur, Louis Deconinck, 27 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, travaillant chez M. Léon Olivier, rue Daubenton, blessé à la main gauche, 12 jours de repos.

— Un domestique, Joseph Pilliaert, demeurant rue des Arts, travaillant à la Coopérative *La Confiance*, rue Ma Campagne, blessé au genou droit, 25 jours de repos.

Maigre butin. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cuisine de la cantine scolaire de l'école de la rue de Flandre et ont enlevé deux pains, douze cuillers et six fourchettes en étain.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 2, rue du Bois.**

Arrestation pour vol d'une balladeuse. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les agents Willaumez et Potier ont arrêté, rue Pierre-Motte, vers 2 h. 1/2 du matin, un domestique, Camille Duret, 23 ans, rue St-Jean, et un jardinier, Jules Damarey, 43 ans, sans domicile fixe, qui venaient d'enlever une balladeuse remisée par un commissionnaire au contour St-Martin.

Arrestation pour vol d'un chien. — La police a arrêté un nommé Pierre Malengro, 32 ans, demeurant à Lille, rue Mazagran, 33, alors qu'il se dirigeait vers la Belgique avec un chien qu'il venait de voler rue Pierre Motte, au préjudice de M. Moa. Cet individu avait réussi à attirer l'animal en lui jetant des morceaux de foie.

Contrainte par corps. — Au cours d'une descente faite dans les garnis, pendant la nuit de vendredi à samedi, la police de sûreté a arrêté, rue Chapelle-Carrette, 50, en vertu d'une réquisition de contrainte par corps, un journalier, Paul Girard, 40 ans, appelé à purger une peine de deux jours de prison, condamnation encourue pour ivresse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Provisoirement 24, rue St-Georges, à Roubaix
Bureau à Tourcoing, 33, rue St-Georges

La Société Générale paie dès à présent, et sans aucun frais, les coupons à l'échéance du 1er juillet dont les prix lui sont connus.

Elle se charge des opérations suivantes :

Ordres de Bourse pour la France et l'Etranger — Avances sur Titres — Souscriptions sans frais à toute émission — Opérations diverses sur Titres : Renouvellement de coupons, transferts, conversion, etc... — Assurance contre le remboursement au pair — Vérification des tirages.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boites pr **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, **LILLE**

du 21 juin

Naissances. — Pierre Dillies, rue des Longues-Haies, 40. — Marie Wils, rue de Bouvines, 1re cour Ferret, 5. — Sylvie Deschryver, rue de France, cour Gosman, 5. — Lucie Lorfebvre, rue de Rohan, 9. — Georges Briche, rue de Lannoy, 23. — Augustine Lecherf, boulevard de Cambrai. — Suzanne Deneu, rue Beaurewart, n° 35.

Décès. — Palmyre Leclercq, 60 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Cécile Hay, 28 ans, piqueuse, rue Marceau, 57. — Antoine Lemaire, 59 ans, employé du chemin de fer en retraite, rue de Rocroy, 27. — Marie Debaty, 36 ans, ménagère, rue de Rocroy, 16.

Mariages. — Henri Decoyer, 30 ans, employé de commerce, rue de la Guinguette, 21, et Blanche Vanheesache, 26 ans, tailleuse, rue de France, 164. — Emile Vanneste, 28 ans, fondeur, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 9, et Pauline Beun, 41 ans, rattacheuse, rue de Denain, 44. — Emile D'Haze, 36 ans, apprêteur, rue Vaucanson, 55, et Louise Volle-Kint, 23 ans, peigneuse, rue Vaucanson, 53. — Jean Martin, 25 ans, mécanicien, rue du Tilleul, 282, et Eugénie Desquiens, 24 ans, doubleuse, rue Alfred de Musset. — Paul Dubos, 27 ans, peigneur, à Wattrelos, et Marie Dendievel, 22 ans, ménagère, rue de la Conférence, cour Vanderhaegen. Henri Fache, 19 ans, apprêteur, rue Labruyère, 63 et Julienne Vermeulen, 18 ans, bambrocheuse, place du Progrès, 9. — Eugène Wattine, 26 ans, industriel à Lille, et Madeleine Droulers, 19 ans, sans profession, Grande-Rue, 102. — Camille Engelbert, 27 ans, broyeur, rue Sébastopol, 3 et Marie George, 28 ans, lingère, rue de Rome, 70.

Voir en 6e page le tableau des maisons de premier ordre.

WATTRELOS

Accident de travail. — Un ouvrier, Gustave Vanboxelaere, 48 ans, demeurant à l'Ile du Diable, travaillant à Roubaix, au tissage de MM. Carissimo, au quai de Wattrelos, blessé aux reins, 8 jours de repos.

Etat-civil de Wattrelos

du 20 juin

Naissances. — Victor Vosgien, Gendarmerie. — Marcel Lequenne, rue Jean-Bart.

WASQUEHAL

Accident de travail. — Une rattacheuse, Irma Surmont, 17 ans, impasse Lavoisier, travaillant chez MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures, à Roubaix, blessée à la main droite, 20 jours de repos.

Un ménage désuni. — Vendredi, vers 9 heures du soir, le garde Dupont amena à la prison municipale un individu du nom de Demeulenaere Camille, 42 ans, sujet belge, né à Vive-Saint-Bavon, qui avait proféré des menaces contre sa femme dont il est séparé depuis quelques temps. Cette femme est cabaretière dans le quartier de la Planche-au-Riez.

Le garde Dupont dut avoir recours à un garçon brasseur pour amener son prisonnier. La gendarmerie, appelée dans la journée du samedi, fit remettre cet individu en liberté.

Enterrement du lundi 23 juin. — A 8 heures, messe d'ange de Léa Leman.

Obit de la semaine. — Jeudi, à 8 h., obit pour Jean Cardon.

FLERS-BREUCQ. — Accident de travail. — Un bacleur, Victor Decobecq, quinze ans, demeurant au Breucq, travaillant chez MM. Lemaire et Dillies, rue des Filatures, à Roubaix, blessé au dos, 8 jours de repos.

LANNOY

Les examens pour le certificat d'études primaires, pour les jeunes filles du canton de Lannoy, ont eu lieu le samedi 21 juin, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire. C'est Mlle Valentine Marcy, élève des religieuses, qui a obtenu le prix départemental.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 65, Rue des Ursulines

NOS JACOBINS

Les Congrégations ayant une communauté à Tourcoing et qui ont formé une demande en vue d'obtenir l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet 1901, sur laquelle demande le Conseil municipal a été appelé, vendredi soir, à donner son avis, sont :

I. — Les congrégations autorisées suivantes : 1° les Augustines, dont le siège est à Cambrai ; 2° les religieuses de Notre-Dame de la Treille, dont le siège est à Lille ; 3° les sœurs de la Sainte-Union, dont le siège est à Douai.

II. — Les congrégations 1° de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel, dont le siège est à Saint-Laurent (Vendée) ; 2° les Sœurs de la Providence de Sainte-Thérèse, dont le siège est à Avesnes ; 3° les Filles de l'Enfant-Jésus, dont le siège est à Lille ; 4° les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, dont le siège est à Paris.

Nos lecteurs ont vu, dans notre compte-rendu de la réunion du Conseil, tenue vendredi soir, la décision de nos édiles au sujet de ces demandes d'autorisation.

Nous devons pourtant faire ressortir l'attitude jacobine de l'assemblée communale, afin d'éclairer, une fois de plus, nos concitoyens catholiques sur les conséquences de leurs votes.

***

Le socialiste Delphin Dumortier émet l'avis brutal de refuser à *toutes* les congrégations l'autorisation demandée. Sachons lui gré de sa franchise. Il est homme du peuple et parle sans réticences.

M. Dron, au contraire, nuance sa pensée et en dissimule la traîtresse portée.

Le Conseil municipal, dit-il, n'a pas en son pouvoir, les éléments nécessaires pour discerner les mérites divers des congrégations qui demandent l'autorisation.

Peut-être, croyez-vous, que M. le Maire-Député prononce de telles paroles parce qu'il a une opinion favorable à telle ou telle congrégation qui mériterait, selon lui d'être autorisée ?... Et vous dites alors : « Mais cet homme n'est pas si farouchement anticlérical qu'on veut bien nous le représenter ! »...

Doucement. M. Dron ajoute : « Le pouvoir législatif n'a qu'à faire son devoir. »

Faire son devoir !... c'est beau, c'est juste. Mais sous ce mot « devoir », si séduisant, si noble, quo se cache-t-il ?

Pour M. Dron que veut dire le mot « devoir » ? Tout est là.

C'est encore au franc-parler d'un homme du peuple, à M. Lefebvre, que nous devons de le savoir. Lui, il est de l'avis de Delphin Dumortier : Il faut refuser l'autorisation à *toutes* les congrégations.

M. le Maire-Député est alors obligé de se démasquer. « C'est entendu. J'ai confirmé l'avis de M. Delphin Dumortier », déclare-t-il.

Donc, *le pouvoir législatif a pour devoir d'opposer un refus formel à toutes les demandes d'autorisation, c'est-à-dire qu'il doit supprimer toutes les congrégations.*

Maintenant, c'est clair. Le Jacobin sectaire s'est montré à visage découvert.

Ajoutons que personne, même parmi ces conseillers soi-disant modérés, qui confient l'éducation de leurs enfants aux maisons religieuses, n'a protesté, et que le vote de l'assemblée communale a donné aux paroles de M. le Maire une consécration dont toute la population tourquennoise est responsable, puisque c'est elle qui a élu ces conseillers jacobins — ou tout au moins complices des jacobins.

La leçon est assez claire. Nous laisserons à nos lecteurs le soin de la méditer.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui que s'ouvrent les séances du congrès eucharistique; depuis six semaines l'arrondissement de Lille tout entier a été convié à y prendre part. En ces derniers jours surtout, les adhésions sont venues nombreuses; les communes voisines seront très largement représentées. Nous faisons un dernier appel aux hésitants. Que l'élan soit unanime à glorifier Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et ces deux jours seront pour son Cœur abreuvé de tant d'outrage des jours de consolation.

Nous communiquons à nos lecteurs l'horaire de cette première journée.

Première Journée

Dimanche 22 juin. — *En l'église Saint-Christophe*, à 6 h. 1/2, messe de Communion avec chants, allocution. La grande nef sera spécialement réservée aux hommes. — A 9 h. 1/2, grand'messe solennelle. Les chants seront exécutés par la maîtrise paroissiale. Allocution de M. le chanoine Jules Didiot.

Dans la grande salle du patronage Saint-Louis de Gonzague (entrée 15, place Leverrier), à 11 h. 1/2, première réunion pour les hommes. Sujet général : L'Assistance aux Offices de l'Eglise.

1° La messe du dimanche ; Apostolat en sa faveur : la grand'messe paroissiale; ses grands avantages; quelques méthodes pratiques pour y assister. — 2° L'assistance à la messe; en semaine ; organisation de la paroisse par quartiers ; engagements pour chaque jour, chaque semaine, chaque mois. — 3° L'assistance aux vêpres et saluts.

A trois heures et demie. — Deuxième réunion pour les hommes et, spécialement, pour ceux venus des diverses paroisses de l'arrondissement. — Sujet général : Les Confréries du Très Saint-Sacrement. 1° Leur grande utilité dans le temps présent ; 2° leur organisation et leur fonctionnement ; 3° le Bulletin des Confréries et autres moyens d'en assurer le succès.

Dans la grande salle de la Maison des Œuvres, 25, rue des Ursulines. — A trois heures et demie, simultanément avec celle des hommes, réunion des Jeunes Gens de l'arrondissement.

Rapports et discours relatifs à la Très Sainte-Eucharistie exclusivement.

En l'église St-Christophe. — A 5 h. 1/2, vêpres solennelles, allocution, procession aux flambeaux, bénédiction du Très St-Sacrement. Pour cette cérémonie, l'église sera entièrement réservée aux hommes.

La tombola de l'Orphéon des Travailleurs ayant dû être autorisée par M. le Préfet du Nord (exceptionnellement au point de vue de l'encouragement des arts, ce que prévoit la loi d'ailleurs) le premier lot, qui était une obligation de Bruxelles, sera remplacé par 100 fr. de meubles au choix du gagnant.

La Commission est persuadée que ce changement ne mécontentera pas les souscripteurs puisque la somme reste la même et que, en plus, le commerce tourquennois y gagnera.

Le tirage aura lieu aujourd'hui dimanche à 6 h. du soir au local de la société, Café de la Presse, rue Desurmont.

Toutes les personnes en possession d'un ou plusieurs numéros sont autorisés à y assister.

Poules et lapins volés. — Un voleur s'est introduit, dans la nuit du vendredi à samedi, dans la cour de M. Ottevaere J.-B., tricur, rue de Ma-Campagne et y a dérobé 4 poules et 5 lapins. La police a été saisie d'une plainte.

Vol de boutons de sonnerie électrique. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont volé un certain nombre de boutons de sonneries électriques apposés aux portes des habitations. Ces boutons de sonneries ont ensuite été jetés dans un terrain vague sans doute parce que les voleurs craignaient d'être découverts.

Un grave accident de travail. — Samedi, vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, un ouvrier cardeur de la filature de laines de MM. Van den Berghe-Desurmont, voulant retirer une mèche de laine d'une carde, a eu le bras droit saisi par les peignes. Le malheureux qui se nomme Charles Blicq, 68 ans et demeure rue de la Cloche, 53, eut les chairs profondément labourées et les artères coupées.

Les docteurs Dewyn et Defossez, appelés à lui donner leurs soins ont dû se borner à arrêter l'hémorragie et ils ont fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu. Il est probable que l'amputation du bras droit devra être pratiquée.

Une chute. — Samedi matin, un ouvrier peintre, Charles Poope, 23 ans, occupé à réparer un lanterneau chez M. Edmond Lecat, rue de Mouvaux, 54, s'appuyait sur une traverse qui, ayant cédé sous son poids, causa sa chute, à travers le vitrage, dans la véranda de la maison. L'ouvrier s'est fait des coupures et des contusions heureusement sans grande gravité.

Les arrivages aux Halles de samedi : marée, 300 k.; cerises, 120 k.; fraises, 160 k.; fèves, 200 k.; fromages, 40 k.; beurre, 10 k.; navets, 30 bottes ; échalottes, 20 bottes ; artichauts, 400 ; choux, 200.

Etat-Civil de Tourcoing

du 21 juin

Naissances. — Delesalle Marguerite, rue Fin-de-la-Guerre, 79. — Lanneau Léon, rue du Chêne-Houpline, 24. — Barbe Flore, rue Achille-Testelin, 136. — Millescamps Edmond, rue Cuvier. — Leroux Etienne, rue de Lille, 95.

Décès. — Desquenne Clémence, 41 ans, rue de Berkem.

du 22 juin

Publications de mariages. — Hausay Jules, trieur, rue de la Cité, 154, et Paris Philomène, soigneuse, rue de Menin, 175. — Macaigne Elfège, tisserand à Roubaix, et Leclercq Théodora, soigneuse, rue des Cinq-Voies, 103. — Pladys Georges, pâtissier, rue du Moulin, 92, et Descubry Berthe, moulineuse, rue du Halot. — Vandeputte Alphonse, boulanger à Croix, et Lewille Zoé, repasseuse, rue des Piats, 94. — Vanneste Kléber, rattacheur, rue de Rouen, 36, et Vanpamel Florentine, tailleuse, rue de Chalons. — Verdonck Emile, employé à Roubaix, et Hollemart Marie, dévideuse, rue St-Omer, 21. — Adyns Gustave, peigneur à Mouscron, et Cossement Elisa, soigneuse, r. Achille-Testelin, 202.

Mariages. — Urbain Couvreur, 25 ans, ourdisseur, et Marie Kervinck, 24 ans, soigneuse. — Albert Delobel, 20 ans, négociant, et Octavie Dewavrin, 26 ans, sans profession. — Arthur Hulot, 24 ans, tourneur, et Adèle Borro, 21 ans, rattacheuse. — Fleurisse Knockaert, 22 ans, employé et Hélène Dancette, 20 ans, piquûrière. — Edouard Lœille, 26 ans, employé et Louise Folliot, 19 ans, sans profession. — Victor Moulin, 25 ans, trieur, et Zoé Tricot, 26 ans, dévideuse. — Eugène Six, 28 ans, cultivateur et Céline Bourgois, 22 ans, sans profession. — Joseph Vansteenkiste, 19 ans, rattacheur, et Eugénie Roussel, 18 ans, soigneuse.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 21 juin.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	4 85	4 87 1/2	—
2 Février	4 87 1/2	4 87 1/2	—
3 Mars	—	—	—
4 Avril	—	—	—
5 Mai	—	—	—
6 Juin	4 85	4 85	—
7 Juillet	4 80	4 82 1/2	—
8 Août	4 82 1/2	4 82 1/2	—
9 Septembre	4 85	4 85	—
10 Octobre	4 85	4 85	—
11 Novembre	4 85	4 85	—
12 Décembre	4 87 1/2	4 87 1/2	—

Ventes . . . . . 15.000 k.

Matin. — 5.000 k. à 4,82 1/2 juillet. — 5.000 k. à 4,82 1/2 aout. — 5.000 k. à 4,87 1/2 janvier.

Total : 15.000 k.

RONCQ

Souscription nationale au profit des victimes du désastre de la Martinique. — Le Maire de Roncq a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que les souscriptions pour les sinistrés de la Martinique sont reçues à la Mairie, par les soins de M. Decotignies, secrétaire, afin de leur permettre de manifester leurs sympathies à nos infortunés nationaux.

Les sommes reçues seront versées à la Caisse du receveur des finances et les listes de souscription transmises à M. le Préfet du Nord.

LILLE

CONSÉCRATION DE LA VILLE DE LILLE au Sacré-Cœur

Voici le texte de la belle allocution prononcée par Mgr Lasne, vendredi soir, en l'église du Sacré-Cœur, à l'occasion de la Consécration de la ville de Lille :

Domine, Salva nos, perimus !
(Matt. VIII).

Seigneur, sauvez-nous ; nous périssons !

Monseigneur,
Mes chers frères,

C'était quelques jours après le Sermon de la Montagne. Il était soir. Jésus était monté sur la barque de Pierre, pour traverser la mer de Tibériade, et se plaçant à la poupe, il s'endormit. Et voici qu'un vent impétueux souleva les vagues, qui frappaient violemment la nacelle et menaçaient de l'engloutir. Les disciples effrayés, éveillèrent leur divin Maître, en s'écriant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Alors Jésus, se levant, commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Puis il dit à ses disciples : Pourquoi êtes-vous effrayés ? N'avez-vous pas encore confiance en moi ? (Marc, IV, 39).

Dans les circonstances douloureuses que nous traversons, la nacelle de la Sainte-Eglise est assaillie par des flots tumultueux et il semble parfois qu'elle va sombrer. Que faire ? A qui recourir ? A u Sacré-Cœur de Jésus ? C'est pourquoi Monseigneur l'Archevêque a voulu profiter de sa tournée pastorale, à Lille, pour consacrer cette grande cité au Sacré-Cœur de Jésus, comme l'a fait Son Eminence le Cardinal de Paris, quand tout dernièrement il a renouvelé à Montmartre la consécration de la France. Sa Grandeur a choisi cette église du Sacré-Cœur, qui a été édifiée après la guerre désastreuse de 1870, selon le vœu de tous les catholiques lillois, et où se trouve le centre diocésain de la garde d'honneur.

Nous apprécions hautement cette marque si touchante de son affection paternelle pour la capitale de la Flandre française, et nous sommes heureux de lui donner ici un nouveau témoignage de notre profonde vénération et de notre attachement filial.

I

La France subit en ce moment une crise redoutable, je ne parle pas de la crise politique, financière et économique, que j'écarte absolument, persuadé que d'autres la traiteront avec beaucoup plus de compétence, et y porteront remède, s'il en est temps encore.

Mais j'aborde celle qui nous touche de plus près et qui nous amène en ce saint lieu, je veux dire la crise religieuse, dont l'Eglise de France subit en ce momen les tristes péripéties.

Et d'où vient-elle ? Elle vient de la conjuration des sectes hostiles, les unes secrètes, les autres publiques, qui toutes conspirent pour décapiter notre chère Patrie et lui enlever son plus beau titre de gloire, l'unité et le prestige de la foi catholique. Jamais peut-être la haine contre la religion n'a suscité des discours plus violents, des sarcasmes plus amers, des calomnies plus atroces, Rien ne lui est épargné : toutes les armes leur paraissent bonnes, le mensonge, l'injure, le blasphème, quand il s'agit de combattre et de terrasser leur ennemie.

On le comprend, un tel complot ne vient pas de l'homme, mais de Satan, qui règne en maître dans ces antres ténébreux.

Et ce qui rend cette crise d'autant plus redoutable, c'est que la plupart des chrétiens y restent insensibles ou indifférents, n'ayant d'autres préoccupations que celles de leurs affaires et de leurs plaisirs ; et quant au peuple, qui compte surtout par le nombre, il se laisse influencer par l'audace des sectaires qui favorisent les instincts les plus pervers de la nature humaine et multiplient les promesses les plus fallacieuses.

Voilà le péril redoutable qui menace la conservation et l'empire de la foi catholique dans notre chère Patrie que le Christ a tant aimée et à qui il a révélé les secrets de son Cœur adorable.

II

La conservation de la foi catholique en France tient à deux conditions principales, l'instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse et la liberté de l'Eglise.

De nos jours l'instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse se donne peu dans la famille, encore moins dans l'école publique.

Or dans la mesure restreinte où la loi l'autorise, nous avions le concours précieux des congrégations religieuses, et elles sont de plus en plus menacées.

Dans sa lettre célèbre au Cardinal de Paris, le grand Pontife Léon XIII a déclaré solennellement que les congrégations religieuses « forment une portion choisie du troupeau de Jésus-Christ, et qu'elles coopèrent grandement à la mission de l'Eglise, qui consiste essentiellement à sanctifier les âmes et à faire du bien à l'humanité.

« En outre, on les considère à bon droit comme des auxiliaires précieux du clergé des paroisses, surtout dans l'éducation de la jeunesse et dans les missions.

« Quant à représenter l'épiscopat et le clergé français comme disposés à accueillir favorablement l'ostracisme dont on voudrait frapper les congrégations religieuses, c'est une injure que les évêques et les prêtres ne peuvent que repousser de to